



Saisie sur remuneration mensuelle

Par Nina 974

Bjr, je suis fonctionnaire et je fais l'objet d'une saisie sur salaire pour le remboursement d'une créance que je ne conteste pas, néanmoins je souhaiterais savoir si le montant du SFT que je perçois doit être déduit du montant du salaire mensuel saisissable ou pas. Je vous remercie d'avance pour votre réponse.